



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-523

Déposé le : 31.05.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Jeux olympiques d'hiver 2026 : Faux départ ?

Texte déposé

Des initiatives émanant des milieux économiques souhaitent que les cantons de Vaud et du Valais organisent les jeux olympiques (JO) d'hiver en 2026. Depuis les années 90, les budgets de tels événements ont pris l'ascenseur pour atteindre 50 milliards de dollars pour Sotchi (JO d'hiver au bord de la mer...). Même si les investissements consentis ne sont pas toujours aussi pharaoniques, les villes-hôtes sont très souvent placées devant des difficultés financières et techniques importantes, pour développer les infrastructures nécessaires. De plus, les équipements développés à grands frais sont souvent abandonnés après les jeux. Les récents jeux olympique à Turin en sont un exemple tout comme les JO d'Albertville ou d'Athènes. L'intention souvent affichée par le Comité international olympique de faire en sorte que les jeux donnent lieu à des investissements qui soient utiles dans la durée ne semble guère être la norme jusqu'ici. Ainsi, malgré les efforts déployés par les organisateurs, les impacts environnementaux de tels événements sont souvent considérables.

Le CIO semble désormais conditionner la recevabilité des candidatures à une approbation par toutes les instances décisionnelles concernées. Il convient de rappeler le vote négatif des citoyens des Grisons en 2013. Dans notre cas, une telle approbation devrait passer par une votation populaire. Il s'agirait donc d'intégrer cette phase décisionnelle à une éventuelle candidature.

Dès lors, je prie le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

- 1) Le Conseil d'État souhaite-il que des Jeux olympiques soient organisés sur le territoire cantonal et si oui, à quelles conditions ?
- 2) Quelle ville vaudoise pourrait être formellement candidate à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2026 ?
- 3) Quelles en seraient les conséquences financières et environnementales ?
- 4) Quand peut-on s'attendre à l'organisation d'un vote populaire sur une telle candidature ?
- 5) Quel serait le périmètre de ce vote (ville organisatrice, communes-sites, canton) ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer Ne souhaite pas développer

<u>Nom et prénom de l'auteur :</u> VENIZELOS Vassilis	<u>Signature :</u> 
<u>Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :</u>	<u>Signature(s) :</u>